

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MODALITÉS DE TAXATION DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES ET DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES À L'IMPÔT SUR LE REVENU – REVENUS 2017

ABRÉVIATIONS ET EXPRESSIONS UTILISÉES DANS LE TABLEAU	
IR	Impôt sur le revenu
MV	Moins-value
PV	Plus-value
VM	Valeurs mobilières (actions, obligations), parts d'OPCVM
ART.	Article
DROITS SOCIAUX	Participation dans une société cotée ou dans une société non cotée
PROFITS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (IFT)	Opérations sur contrats d'option, contrat à terme, contrat d'échange ou tout autre contrat mentionné à l'article L 211-1 III du code monétaire et financier.
RETRAITEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - diminution du prix d'acquisition des titres cédés du montant de la réduction d'impôt "Madelin" pour investissement au capital des PME dont le contribuable a bénéficié lors de l'acquisition ou la souscription des titres; - calcul de l'abattement "renforcé" pour durée de détention.
TITRES	valeurs mobilières, y compris les "SICAV monétaires" et droits sociaux
<u>2074-ETD</u>	La déclaration n° 2074-ETD
<u>2042</u>	La déclaration n° 2042
<u>2042-C</u>	La déclaration n° 2042 C
<u>2074</u>	La déclaration n° 2074
<u>2074-I</u>	L'annexe n° 2074-I
<u>2074-IMP</u>	La déclaration n° 2074-IMP
<u>2074-DIR</u>	La déclaration n° 2074-DIR
<u>2074-ABT</u>	La fiche de calcul n° 2074-ABT
<u>2074-CMV</u>	La déclaration n° 2074-CMV

CESSIONS SIMPLES DE VALEURS MOBILIÈRES À L'EXCLUSION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES**CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES, Y COMPRIS LES SICAV MONÉTAIRES****QUEL QUE SOIT LE MONTANT DE CESSIONS**

Calcul de l'ensemble des PV/MV par les banques

sans «retraitements» à effectuer par le contribuable

avec «retraitements» à effectuer par le contribuable

Calcul des PV/MV par le contribuable (en totalité ou en partie)

 $\overline{2042}$ + $\overline{2074-CMV}$ + justificatifs bancaires à conserver $\overline{2074}$ $\overline{2074}$ et $\overline{2074-IMP}$ **RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES À L'EXCLUSION DE CESSIONS SIMPLES DE VM****DISTRIBUTIONS DE PLUS-VALUES PAR UN OPCVM, UN FPI, UN PLACEMENT COLLECTIF OU UNE SCR** $\overline{2074}$ cadre 3 + $\overline{2074-ABT}$ **CESSIONS DE DROITS SOCIAUX** $\overline{2074}$ cadre 5 et $\overline{2074-DIR}$ et $\overline{2074-IMP}$ **COMPLÉMENT DE PRIX PERÇU EN APPLICATION D'UNE CLAUSE D'INDEXATION**

avec calcul d'un abattement pour durée de détention

 $\overline{2074}$ cadre 4 + $\overline{2074-ABT}$

sans calcul d'un abattement pour durée de détention

 $\overline{2074}$ cadre 4**DONATION DE TITRES DE SOCIÉTÉS COTÉS À CERTAINS ORGANISMES OU FONDATIONS** $\overline{2074}$ cadre 5**GAINS DE CESSION DE CRÉANCES REPRÉSENTATIVES D'UN COMPLÉMENT DE PRIX À RECEVOIR EN EXÉCUTION D'UNE CLAUSE D'INDEXATION** $\overline{2074}$ cadre 6**CLÔTURE DE PEA**

Avant expiration du délai de 5 ans calculé à compter de la date d'ouverture du plan

(sauf exception. Cf notice)

Calcul par la banque de la PV/MV sur valeur liquidative non affectée

Calcul par le contribuable de la PV/MV sur valeur liquidative non affectée

 $\overline{2042}$ + justificatifs bancaires à conserver $\overline{2074}$ cadre 7

Après expiration du délai de 5 ans

Plus-values

Moins-values avec calcul de la MV par la banque

Moins-values avec calcul de la MV par le contribuable

Aucune déclaration

 $\overline{2042}$ + justificatifs bancaires à conserver $\overline{2074}$ cadre 7**PROFITS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME**

Les profits ou pertes figurent déjà sur l'imprimé n° 2561 ter ou autre document remis par la banque

 $\overline{2042}$ + justificatifs bancaires à conserver**OPTION POUR LE REPORT D'IMPOSITION À L'IR DES COMPLÉMENTS DE PRIX AFFÉRENTS À UNE CESSION DE TITRES DONT LA PLUS-VALUE NETTE DES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX A ÉTÉ RÉINVESTIE**

(article 150-0 D bis du CGI)

 $\overline{2074-1}$ cadre 2**PLUS-VALUES D'APPORT À UNE SOCIÉTÉ À L'IS CONTRÔLÉE PAR L'APPORTEUR**

(article 150-0 B ter du CGI)

Apport de titres avec ou sans soulte reçue

 $\overline{2074-1}$ cadre 3

Plus-values de cession de titres de certains organismes de placement collectif « monétaires » réalisées entre le 01.04.2016 et le 31.03.2017 en cas de versement du prix de cession dans un PEA-PME (article 150-0 B quater du CGI)

 $\overline{2074-1}$ cadre 3 bis**GAIN D'APPORT DE CRÉANCES REPRÉSENTATIVES D'UN COMPLÉMENT DE PRIX À RECEVOIR EN EXÉCUTION D'UNE CLAUSE D'INDEXATION** $\overline{2074-1}$ cadre 4

OPÉRATIONS

OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES (SUITE)

ÉCHANGE DE TITRES BÉNÉFICIAIRE DU SURSIS D'IMPOSITION

Échange de titres avec soulte réalisé à compter du 1.1.2017

Échange de titres sans soulte non grevés d'un report d'imposition

Échange de titres grevés d'un report suite à échange avant 2000 (enchaînement du report et du sursis d'imposition)

Année d'échange > 2074) cadre 8

Année d'échange > aucune déclaration

2074-1) § 700 et 720 (année de réalisation)

Échange de titres reçus en contrepartie d'un réinvestissement dans une société non cotée avant le 1.1.2006

2074-1) § 700 et § 720

Échange de titres reçus en contrepartie d'un apport de titres depuis le 14.11.2012 à une société à l'IS

contrôlée par l'apporteur

2074-1) § 700 et § 720

Échange de titres reçus en contrepartie d'un réinvestissement d'une fraction de la plus-value

dans une société (PV de l'article 150-0 D bis)

2074-1) § 500 et § 700 et 720

EXPIRATION DU REPORT D'IMPOSITION DES PV

pour les reports consécutifs à un échange intervenu avant 2000

2074-1) § 540 & 700 ou 720 si échange successif

pour les reports consécutifs à un réinvestissement avant le 1.1.2006

2074-1) § 560 & § 700 et/ou 720

pour les reports consécutifs à un réinvestissement d'une fraction de la PV nette (art. 150-0 D bis)

n'ayant fait l'objet d'aucune prorogation

2074-1) § 500 & § 700

ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange

2074-1) § 500 & § 720

pour les reports consécutifs à un apport depuis le 14.11.2012 à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur

n'ayant fait l'objet d'aucune prorogation

2074-1) § 580 & § 700

ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange

2074-1) § 580 & § 720

Expiration du report d'imposition en cas de transfert du domicile fiscal hors de France

2074-ETD) & 2074-1) cadre 7

EXPIRATION DU SURSIS D'IMPOSITION DES PV

Opérations taxables

2074) cadre 5

EXPIRATION DU SURSIS D'IMPOSITION DES PV RELEVANT ANTÉRIEUREMENT

DU REPORT D'IMPOSITION (enchaînement antérieur du report avec le sursis)

Pour la partie plus-value en report d'imposition

2074-1) cadre 5 et § 720

Pour la partie plus-value/moins-value en sursis d'imposition

2074) cadre 5

EXONÉRATION DES PV EN REPORT D'IMPOSITION À L'EXPIRATION DU DÉLAI DE 5 ANS SUIVANT

LE RÉINVESTISSEMENT D'UNE FRACTION DE LA PV NETTE DES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX (art 150-0 D bis du CGI)

2074-1) cadre 6

RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES ET DE CESSIONS SIMPLES DE VALEURS MOBILIÈRES

CESSION SIMPLE DE VM ET OPÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR TITRES

Cession de valeurs mobilières

Calcul de l'ensemble des PV/MV par les intermédiaires financiers et/ou personnes interposées

2074) cadre 5 § 540

Calcul des PV/MV en totalité ou en partie par le contribuable

2074) cadre 5 § 510 et/ou 2074-IMP) + 2074-ABT)

Cession de droits sociaux

2074) cadre 5 ^{et} 2074-DIR) ^{et} 2074-IMP) + 2074-ABT)

Donation de titres de société cotés ayant bénéficié de la réduction ISF

2074) cadre 5 + 2074-ABT)

Clôture de PEA avant les 5 ans : taxation de la PV/MV sur la valeur liquidative du PEA

pour la partie non affectée dans des opérations visées au cadre 7, « Exception » de la notice

Calcul par la banque de la PV/MV

2074) cadre 9

Calcul par le contribuable de la PV/MV

2074) cadre 7

Clôture de PEA après 5 ans : prise en compte uniquement de la moins-value

Calcul par la banque de la moins-value sur valeur liquidative

2074) cadre 9

Calcul par le contribuable de la moins-value

2074) cadre 7

Option pour le report d'imposition à l'IR des compléments de prix afférents à la cession de titres dont la PV de cession

a été réinvestie à hauteur d'au moins 50 % dans une ou plusieurs sociétés (article 150-0 D bis)

2074-1) cadre 2

RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES ET DE CESSIONS SIMPLES DE VALEURS MOBILIÈRES

(SUITE)

Plus-values d'apport à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur avec ou sans soulte reçue (150-0 B ter du CGI)

2074-11 cadre 3

Plus-values de cession de titres de certains organismes de placement collectif « monétaires » réalisées entre le 01.04.2016 et le 31.03.2017 en cas de versement du prix de cession dans un PEA-PME (article 150-0 B quater du CGI)

2074-11 cadre 3 bis

En cas d'échange bénéficiant du sursis d'imposition...

...de titres non grevés d'un report d'imposition

Aucune déclaration pour l'échange

...de titres grevés d'un report d'imposition suite à un échange intervenu avant 2000

2074-11 § 700 et 720

...de titres grevés d'un report d'imposition suite à un réinvestissement dans une société non cotée avant le 1.1.2006

2074-11 § 700 et 720

...de titres grevés d'un report d'imposition suite à un apport depuis le 14.11.2012

à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur

2074-11 § 700 et 720

...de titres grevés d'un report d'imposition suite à un réinvestissement d'une fraction de la PV nette dans une société

2074-11 § 500 et § 700 et 720

Expiration du report d'imposition de la PV/MV

pour les reports consécutifs à un échange intervenu avant 2000

2074-11 § 540 & 700 ou 720 si échange successif

pour les reports consécutifs à un réinvestissement avant le 1.1.2006

2074-11 § 560 & § 700 et/ou 720

pour les reports consécutifs à un réinvestissement d'une fraction de la PV nette (art. 150-0 D bis)

n'ayant fait l'objet d'aucune prorogation

2074-11 § 500 & § 700

ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange

2074-11 § 500 & § 720

pour les reports consécutifs à un apport depuis le 14.11.2012 à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur

n'ayant fait l'objet d'aucune prorogation

2074-11 § 580 & § 700

ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange

2074-11 § 580 & § 720

Expiration du report d'imposition en cas de transfert du domicile fiscal hors de France

2074-ETD1 & 2074-11 cadre 7

Expiration du sursis d'imposition de la PV

2074-11 cadre 5

Expiration du sursis d'imposition pour des titres qui relevaient antérieurement du report d'imposition

Partie PV en report d'imposition

2074-11 cadre 5 et § 720

Partie PV/MV en sursis d'imposition

2074-11 cadre 5

Éxonération des PV en report d'imposition à l'expiration du délai de 5 ans suivant le réinvestissement d'une fraction de la PV nette des prélèvements sociaux (art. 150-0 D bis du CGI)

2074-11 cadre 6

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR PROFITS, SUR IFT ET GAINS DE CESSION OU D'APPORT DE CRÉANCES REPRÉSENTATIVES D'UN COMPLÉMENT DE PRIX À RECEVOIR EN EXÉCUTION D'UNE CLAUSE D'INDEXATION

Profits ou pertes sur IFT figurant déjà sur l'imprimé n° 2561 ter (ou autre document) transmis par la banque

2074-11 cadre 9 + justificatifs bancaires à conserver

Gain de cession créances

2074-11 cadre 6

Gain d'apport de créances avec ou sans soulte reçue

2074-11 cadre 4